

# **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2019**

## **LE BUDGET PRINCIPAL**

L'année 2018 a été marquée, sur le plan des lois de finances, par deux faits importants :

- La mise en place des contrats financiers Etat – collectivités, pour l'ensemble des collectivités locales dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros annuels, soit 322 d'entre elles (la ville de Lunel n'est pas concernée) ;
- La 1<sup>ère</sup> année de la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables.

Le Projet de Loi de Finances pour 2019 pour sa part ne comporte pas d'évolution majeure en matière de finances locales, que ce soit sur le plan des relations entre l'Etat et les collectivités locales (excepté une réforme attendue de la DGF intercommunale qui n'aura pas d'impact direct sur les finances de la commune de Lunel), ou bien sur le plan de la fiscalité locale.

Pour autant, il est utile de relever que la Cour des Comptes, dans son dernier rapport annuel sur les finances locales, s'inquiète de ce que la nouvelle contractualisation financière ne soit pas suffisamment contraignante pour « forcer » les collectivités locales à réduire leur niveau de dépenses et prône pour cela le retour à la diminution des concours financiers de l'Etat. **Malgré une pause de deux ans dans la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, il apparaît donc toujours nécessaire d'observer une certaine prudence dans l'élaboration des budgets locaux en raison du maintien d'une pression constante des institutions nationales sur les finances locales.**

Dans ce contexte, les orientations budgétaires 2019 mettent l'accent sur les points suivants :

- **La poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 15<sup>e</sup> année consécutive,**
- **La contribution de l'ensemble des services municipaux à la maîtrise des charges générales,**
- **L'accroissement des services rendus à la population, notamment à travers l'ouverture d'une micro-crèche et de l'Accueil de Loisirs Maternels dans le bâtiment de l'ancien lavoir,**
- **Le maintien de l'autofinancement à un niveau toujours conséquent pour permettre de renforcer l'investissement public.**

## **I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT MAINTIENT UN AUTOFINANCEMENT A 2,5 MILLIONS D'EUROS**

Les orientations budgétaires 2019 présentent une stabilisation de l'autofinancement net :

	CA 2018 estimé	OB 2019	Var
Excédent brut courant	5 250 K€	5 201 K€	- 0,9%
Autofinancement brut	4 657 K€	4 579 K€	- 1,7 %
Autofinancement net	2 519 K€	2 479 K€	- 1,6 %

Le maintien de l'autofinancement net à 2,5 M€ ne s'appuiera pas sur l'augmentation de la pression fiscale (pas d'augmentation des taux d'imposition en 2019), mais sur les efforts de gestion de l'ensemble des services municipaux, en particulier les charges générales qui baisseront de l'ordre de 4%.

### **1. Des recettes de fonctionnement en stabilité, sans augmentation de la pression fiscale**

Globalement, les recettes de fonctionnement devraient rester stables en 2019 : + 0,1 % par rapport à 2018 (soit environ 33,9 M€).

<b>RECETTES REELLES COURANTES</b>	CA 2018 estimé	OB 2019
Impôts	16 893 000	17 231 000
Autres taxes	2 042 000	2 178 000
Recettes générales	2 006 000	1 917 000
Dotation Forfaitaire DGF	2 270 000	2 270 000
DSU DGF	3 641 000	3 750 000
Attribution de Compensation CCPL	2 010 000	1 860 000
DSC CCPL	635 000	645 000
Allocations et diverses attributions	4 334 000	4 007 500
<b>TOTAL</b>	<b>33 831 000</b>	<b>33 858 500</b>

### **Sur le plan des dotations de l'Etat :**

Les dotations de l'Etat (dotation forfaitaire de la DGF, Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Nationale de Péréquation, compensations des exonérations de fiscalité locale), ainsi que le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) sont évalués sur la base des informations contenues dans le Projet de Loi de Finances pour 2019.

La Dotation Forfaitaire de la Ville est ainsi évaluée à 2,3 M€ pour 2019, en stabilité par rapport à 2018, conformément aux intentions du Gouvernement de ne pas poursuivre le plan de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités Locales mis en œuvre précédemment (rappelons que cette dotation atteignait 4 M€ en 2013).

Sur le plan des dotations de péréquation intégrées dans la DGF (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation Nationale de Péréquation), les éléments inscrits dans le PLF n'apparaissent pas suffisamment certains et précis pour déterminer à ce stade de manière exacte leur évolution pour 2019 sur la commune. A ce jour, les montants des dotations de péréquation sont donc prévus ainsi :

- DSU : + 3 % (évolution en masse de 4% dans le PLF 2019)

- DNP : 0 % (+ 0,7% en 2018)

Enfin, rappelons que les compensations des exonérations fiscales sont figées (en taux de compensation) depuis l'année 2018 ; elles ne sont plus utilisées comme variable d'ajustement afin de contenir l'évolution de l'enveloppe normée. Elles sont donc prévues en stabilité en 2019 par rapport à l'année 2018.

### **Sur le plan des recettes fiscales :**

Compte tenu du choix de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2019, le produit fiscal ne devrait augmenter qu'en fonction de l'élargissement de la base et de la revalorisation de la valeur locative (elle-même assise sur l'inflation entre novembre N-2 et novembre N-1). Sur cette base, il est envisagé un produit fiscal de 17,2 millions d'euros en 2019.

#### L'exonération sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80% des ménages

Le PLF pour 2018 a introduit un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à 80% des ménages d'être dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation (TH) au titre de leur résidence principale en 2020.

Cet objectif sera atteint de manière progressive sur trois ans. En 2018, la cotisation de TH restant à la charge de ces foyers est abattue de 30%, puis de 65% en 2019, avant un abattement total en 2020. Ce nouveau dégrèvement concerne les ménages dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 27 000 € pour une part, majorée de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Concernant les ressources des collectivités locales, l'Etat prend en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017, les éventuelles augmentations de taux et d'abattement étant prises en charge par les contribuables.

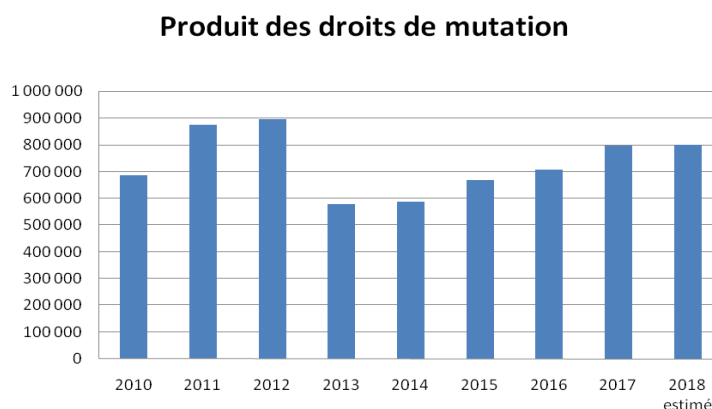
#### L'éventuelle extension de l'exonération de la taxe d'habitation à l'ensemble des contribuables et la réforme de la fiscalité locale

Dans le cadre d'une refonte d'ensemble de la fiscalité locale, le Président de la République a annoncé la suppression totale de la TH sur la résidence principale pour l'ensemble des contribuables. Sur cette base, le Gouvernement a annoncé, lors de la conférence nationale des territoires du 4 juillet 2018, les premières orientations de cette réforme :

- Les communes seraient compensées de la suppression de la TH par l'affectation de la Taxe Foncière des départements,
- Les départements seraient eux-mêmes compensés de leur perte de Taxe Foncière par l'affectation d'une part d'impôt national,
- Les intercommunalités se verraient affecter des ressources dynamiques en lien avec leur compétence économique.
- La TH sur les logements vacants et les résidences secondaires seraient maintenues.

L'ensemble de ces orientations seraient débattues dans le cadre d'un projet de loi spécifique au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

En ce qui concerne la fiscalité indirecte, l'année 2018 confirme la reprise du marché immobilier, et donc la progression du produit des droits de mutation depuis quelques années :



Il est ainsi prévu un montant de 800 K€ de droits de mutation pour 2019, qui se rapproche ainsi du record de l'année 2012.

Le produit de la taxe sur l'électricité, quant à lui, devrait progresser du niveau de l'inflation conformément aux dispositions contenues dans la Loi de Finances Rectificative pour 2014, à près de 600 K€.

#### **Sur le plan des recettes de tarification publique :**

Compte tenu d'une part du retour d'une légère inflation constatée récemment (+ 2,2% en septembre 2018), et d'autre part de l'évolution tendancielle de l'indice des prix des dépenses communales (+ 0,5% habituellement par rapport à l'inflation nationale), l'ensemble des tarifs publics augmentera de 2% environ en 2019. Ce taux d'évolution reste une tendance moyenne qui sera adaptée à chaque situation, notamment pour des raisons de calcul d'arrondis.

#### **Sur le plan des dotations de la Communauté de Communes du Pays de Lunel :**

L'Attribution de Compensation est estimée à 1,9 M€ pour 2019, tenant compte d'une baisse estimée consécutive au transfert de compétence de gestion des accueils de loisirs sans hébergement en janvier prochain. Le montant exact du transfert de charges sera arrêté par délibération du conseil municipal courant 2019, sur la base du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges. Les dépenses de fonctionnement enregistreront aussi une baisse comparable dans le cadre de ce transfert de charges.

La Dotation de Solidarité Communautaire augmentera légèrement, après prise en compte de la variation de population et de la compensation partielle des charges induites par l'occupation illicite des gens du voyage sur le territoire communal en 2018 (sur le site de la halle des sports intercommunale).

#### **Sur le plan des autres recettes :**

Il peut être présenté les recettes pour lesquelles une évolution importante est envisagée pour l'année 2019 :

- L'ensemble des recettes liées à la réforme des rythmes scolaires qui diminuera très sensiblement en raison du retour à la semaine de 4 jours depuis la rentrée de septembre dernier (fonds de soutien de l'Etat, participations des familles et subventions de la Caf), une partie de la perte de recettes étant compensée par la diminution de charges induite,
- L'augmentation des droits de place consécutifs au retour du marché du jeudi à la suite des travaux de réfection de l'esplanade R. Damour,
- La diminution des remboursements d'assurance suite à une année 2018 de rattrapage en la matière,
- La réduction des redevances versées par le délégataire de la restauration collective compte tenu de la vente de la cuisine centrale en 2018.

## **2. Des dépenses de fonctionnement bien maîtrisées grâce aux économies de gestion sur les charges courantes**

Globalement, les dépenses de fonctionnement augmenteront en 2019 à un rythme d'environ + 0,4% par rapport à l'année 2018 (soit environ 29,3 M€).

<b>DEPENSES REELLES COURANTES</b>	CA 2018 estimé	OB 2019
Personnel	17 159 000	17 429 000
Charges générales (hors travaux en régie)	8 959 000	8 594 300
Subventions	873 000	1 020 200
Contingents	1 590 000	1 614 000
Intérêts de la dette	593 000	622 000
<b>TOTAL</b>	<b>29 174 000</b>	<b>29 279 500</b>

### **L'évolution des charges de personnel :**

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ici présenté la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de la commune.

#### La structure des effectifs

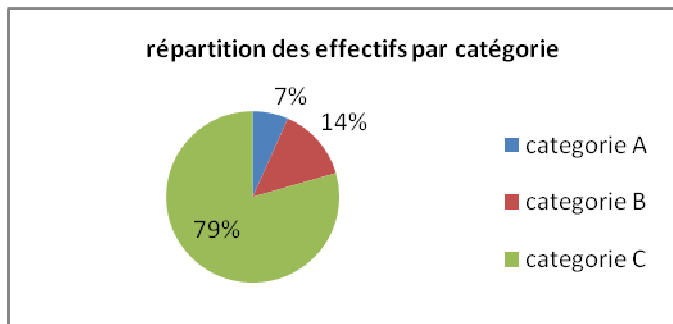
Au 30 septembre 2018 :

statut	sexe		Total général
	H	F	
titulaires	163	211	374
contractuels	22	59	81
total	185	270	455

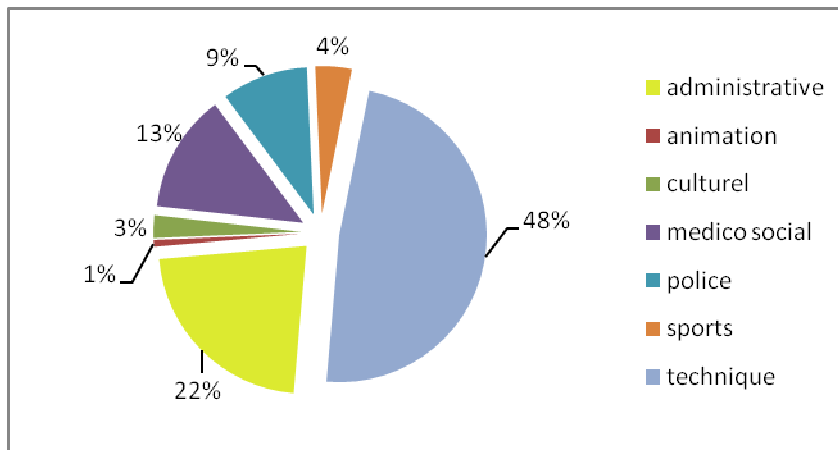
La collectivité emploie dans une large majorité des titulaires (82%).

Les assistantes maternelles et les contrats aidés sont regroupés dans la catégorie « contractuels », tout comme les agents recrutés pour le remplacement d'agents absents. Ces

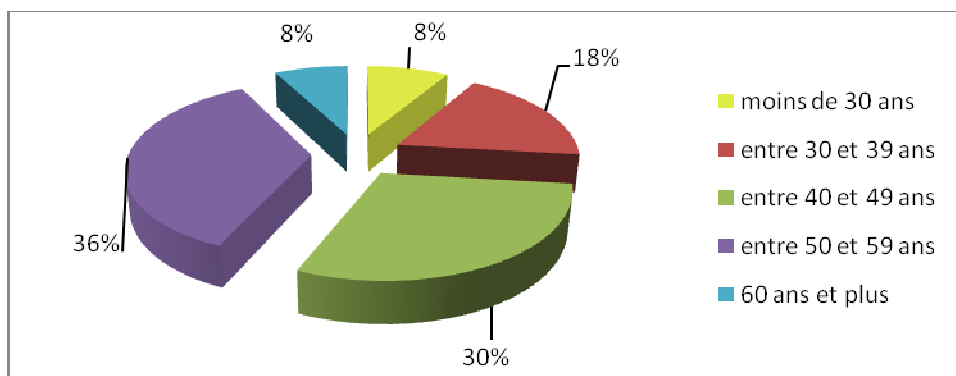
recrutements concernent majoritairement des emplois de catégorie C, sur des postes qui nécessitent une continuité du service public.



Quatre agents sur cinq appartiennent à la catégorie C. La répartition des effectifs entre les différentes catégories est conforme à ce que l'on retrouve généralement dans la fonction publique territoriale.



On remarque une forte présence des filières technique et administrative. Cette proportion se retrouve généralement dans les communes. La filière police est importante et représente 9% des effectifs.



La majorité des agents ont plus de 40 ans et 44 % ont 50 ans et plus. Les moins de 30 ans sont majoritairement des contractuels. Les bénéficiaires de contrats aidés sont dans la tranche 35-50 ans.

Evolution de la structure des effectifs en 2019 :

La structure des effectifs restera globalement stable en 2019, le recrutement de nouveaux agents étant marginal par rapport au nombre d'agents total de la commune.

Les dépenses de personnel :

Il est envisagé pour 2019 une progression de la masse salariale de 1,6% en raison essentiellement des éléments suivants :

- L'évolution de la carrière des agents et de leur avancement,
- La mise en œuvre de la réforme PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations),
- La création de postes dans les salles de spectacles (régisseurs et agents techniques),
- Le remboursement de la mise à disposition du personnel par la CCPL pour l'organisation des activités périscolaires.

Les charges de personnel représenteront ainsi 17,4 M€ en 2019, et seront notamment constitués des éléments de rémunération suivants :

	Compte Administratif estimé 2018	Orientations Budgétaires 2019
Rémunérations brutes	17 159 000 €	17 429 000 €
Traitement de base indiciaire	8 250 000 €	8 384 000 €
NBI	117 000 €	120 000 €
Régime indemnitaire	1 973 000 €	2 005 000 €
Heures supplémentaires	445 000 €	450 000 €
Avantages en nature	0 €	0 €

La maîtrise des charges de personnel est liée à une politique de gestion des effectifs rigoureuse : non remplacement de certains départs à la retraite, juste définition des besoins de la collectivité qui se traduit par la création de postes à temps non complet et non plus systématiquement à temps complet, absence de remplacement systématique des agents absents, actions visant à faire diminuer l'absentéisme, formations et mobilité interne.

La durée effective du travail :

Le protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail signé en décembre 2001, prévoyait que les agents de la commune de Lunel travaillent 1600 heures dans l'année.

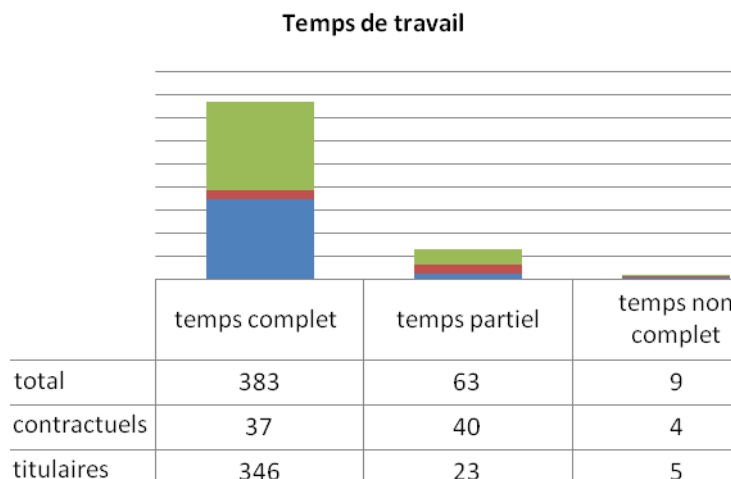
Actuellement, les agents de la collectivité travaillent 1 jour de plus dans l'année compte tenu de l'instauration de la journée de solidarité. Leur durée annuelle du travail est ainsi répartie sur une moyenne de 206 jours, avec une durée de travail hebdomadaire de 38 h 45. Ce chiffre est susceptible de varier selon le nombre de jours fériés légaux.

Les agents bénéficient de 6 semaines de congés annuels.

La réalisation d'heures supplémentaires intervient en fonction des besoins du service. La substitution d'un repos compensateur au paiement des heures supplémentaires est un dispositif utilisé dans la collectivité. Toutefois, ce dispositif n'est pas adapté au mode de fonctionnement de tous les services.

Il convient d'indiquer que la maîtrise du poste des heures supplémentaires est une préoccupation constante de la collectivité qui suit régulièrement ce poste budgétaire.

L'adaptation du temps de travail des agents est un des leviers de la maîtrise de la masse salariale. Cela concerne principalement les agents contractuels qui sont employés pour la plupart à temps partiel.



### **L'évolution des charges générales :**

Le budget des charges générales se réduira de manière significative en 2019 (- 4,1%), et ce malgré la mise en exploitation du nouvel espace des arènes, ainsi que l'inflation annuelle.

Les évolutions marquantes de ce poste de dépenses en 2019 s'appuient ainsi sur les facteurs suivants :

- La modification des rythmes scolaires avec le passage à la semaine de 4 jours depuis la rentrée de septembre 2018, entraînant la suppression des clubs et des charges induites sur une année pleine,
- La prestation d'accompagnement d'une nouvelle Opah-Ru, suite aux études de préfiguration du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) en cours,
- La création d'un budget d'exploitation pour le nouvel espace des arènes de Lunel,
- La reprise de l'inflation, en particulier sur les gros contrats et les fluides.

La gestion rigoureuse des charges générales permettra ainsi de dégager les marges de manœuvre nécessaires à l'amélioration des services rendus à la population sans recourir à l'augmentation de la pression fiscale.

### **L'évolution des dépenses de subventions et contingents :**

L'enveloppe consacrée au financement des partenaires associatifs et institutionnels augmentera en 2019, à 2,6 M€ environ (contre 2,5 M€ en 2018).

Cette estimation tient compte de la progression prévisible du contingent versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours, assis sur le niveau d'inflation, mais aussi de la



subvention qui sera versée à la société de production retenue pour développer la programmation culturelle du nouvel espace des arènes.

Les crédits consacrés aux subventions aux associations resteront globalement stables, avec cependant un effort plus important consacré au contrat de ville (+ 15 K€).

Il est utile enfin de relever la nouvelle répartition du financement de l'Entente Interdépartementale de Démoustication entre les parts communales et départementales, avec une augmentation de la part communale de 30% à 40%, impactant le budget de la commune de Lunel pour 9000 € par an.

### **L'évolution des intérêts de la dette :**

Les crédits prévus pour le règlement des intérêts de la dette communale représentent 622 K€ en 2019, en prévision de la remontée des taux d'intérêt attendue par les marchés financiers.

Il est rappelé que la dette communale a été fortement sécurisée au cours des dernières années jusqu'à atteindre la répartition suivante : 61 % à taux fixe / 39 % à taux variable, permettant ainsi de limiter le risque de taux sur l'encours actuel.

### **3. Un autofinancement maintenu à 2,5 millions d'euros**

Pour l'année 2019, l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement présentée ci-dessus permet d'assurer que la mise en exploitation du nouvel espace des arènes n'entraînera aucun dérapage du budget communal (les dépenses de fonctionnement du budget ne progressent que de + 0,4%), permettant ainsi de reconduire la politique de stabilité des taux d'imposition engagée par la Municipalité depuis 2004.

<b>En K€</b>	<b>2018 estimé</b>	<b>OB 2019</b>
Recettes de fonctionnement	33 831	33 858
Dépenses de fonctionnement	29 174	29 279
Autofinancement brut	4 657	4 579
Amortissement de la dette	2 138	2 100
Autofinancement net	2 519	2 479

En 2019, l'autofinancement net représentera ainsi environ 97 €/habitant. A titre de comparaison, les dernières statistiques connues (année 2017) situent la moyenne de la strate à 73 €/habitant.

## **II. UNE ENVELOPPE D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE EN 2019**

Le maintien du niveau d'autofinancement et les ressources annexes (subventions, FCTVA, emprunt, ...) permettent de dégager une enveloppe d'investissement en hausse de 6% pour l'année 2019 à 8,8 millions d'euros.

Les grands investissements prévus au stade du DOB sont les suivants :

- Pour les services à la population :
  - La création d'une micro-crèche de 10 places qui sera située au nord du territoire,
  - La transformation des locaux de l'ancien lavoir pour y accueillir l'ALSH maternels, projet pour lequel une subvention importante du Feder sera sollicitée,
  - La rénovation complète de la piste d'athlétisme du stade Besson,
  - Le réaménagement du terrain d'honneur du stade Brunel,
  - Les travaux d'accessibilité dans certains bâtiments municipaux (mairie, CCAS, Police Municipale).
  
- Pour la requalification urbaine et la restructuration de la ville :
  - La poursuite de la reconfiguration de l'entrée de ville route de Sommières, du chemin du Mas de Chambon jusqu'à la rue des Etoiles,
  - La requalification du parking des Abrivados afin d'en améliorer la circulation, la sécurité et le confort,
  - La création d'un réseau pluvial aérien de la Laune, dans le cadre de la lutte contre les inondations,
  - La reprise des façades de l'Eglise Notre Dame du Lac en centre ville.

L'ensemble des investissements sera présenté de manière plus détaillée lors du vote du Budget Primitif.

### **III. LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT ET L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT**

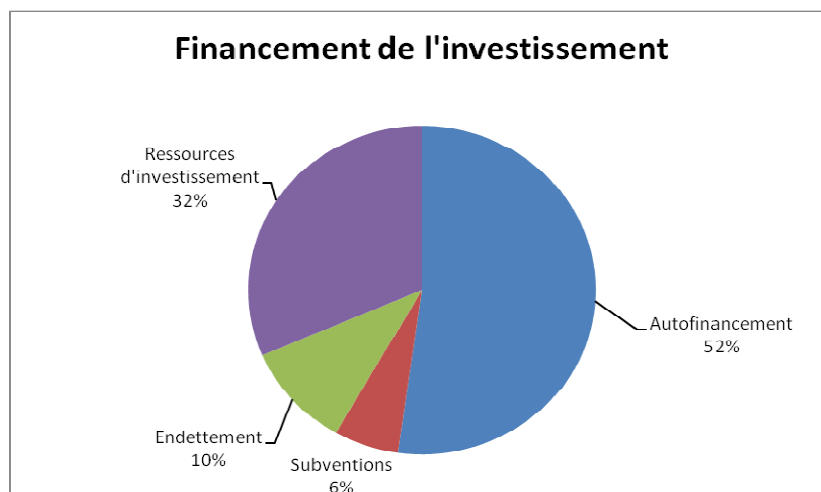
#### **Le financement de la section d'investissement :**

Les recettes et les dépenses d'investissement évolueront de la manière suivante entre 2018 et 2019 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors reprise excédent N-1)	CA estimé 2018	OB 2019
Autofinancement brut	4 657 000	4 579 000
Subventions	1 500 000	526 000
FCTVA	1 600 000	2 000 000
Emprunt	3 000 000	3 000 000
Autres recettes diverses	3 580 000	760 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>14 337 000</b>	<b>10 865 000</b>

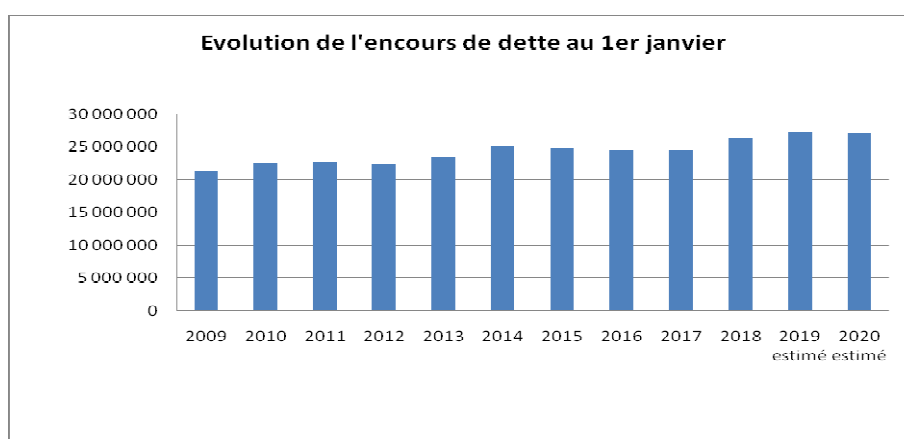
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA estimé 2018	OB 2019
Remboursement de la dette	2 138 000	2 100 000
Dépenses d'équipement	13 500 000	8 765 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>15 638 000</b>	<b>10 865 000</b>

L'enveloppe de 8,8 millions d'euros d'investissement sera globalement financée de la manière suivante (après retraitement du remboursement en capital de la dette) :



### **L'évolution de l'encours de dette :**

L'évolution de l'encours de la dette communale est présentée dans le tableau ci-dessous. On constate une tendance à la stabilisation sur les années 2018 – 2020, à un niveau équivalent à la moyenne nationale (environ 1070 € / habitant).



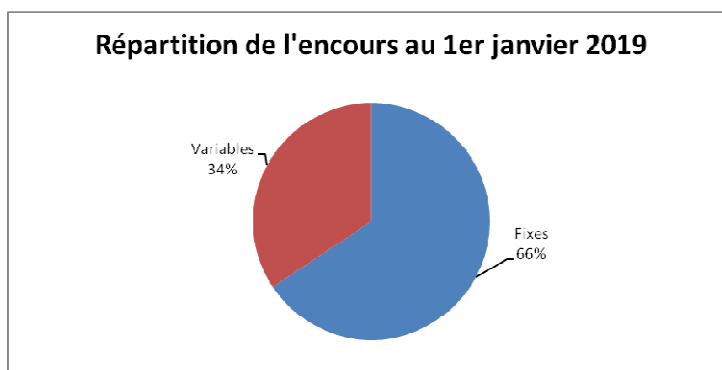
Il est utile de préciser par ailleurs que le ratio de désendettement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève pour Lunel à 5,9 années. C'est par ce ratio que l'on mesure la capacité d'une commune à rembourser plus ou moins rapidement son encours de dette grâce à son autofinancement. C'est par ce ratio aussi que le Gouvernement a décidé de suivre les collectivités dont l'endettement n'est pas maîtrisé, en fixant le seuil critique à 12 années, bien loin donc du niveau atteint par Lunel.

### **Les caractéristiques de la dette communale :**

Face à l'impact considérable des emprunts toxiques dans la dégradation des finances de certaines collectivités, il est à noter l'absence de ce type d'emprunt dans la dette de la commune de Lunel et la volonté de ne pas y recourir pour l'enveloppe 2019.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'encours était ainsi réparti entre la part fixe et la part variable : 61/39 à dominante fixe. Comme annoncé dans le rapport du DOB 2018, la commune a souhaité profiter de la faiblesse actuelle des taux d'intérêt et de la perspective de remontée des taux

pour augmenter davantage encore la part fixe de son encours en 2018, de telle sorte que la répartition fixe/variable est désormais la suivante :



La confirmation de la remontée des taux d'intérêt à moyen terme incite à nouveau la commune à privilégier le choix du taux fixe pour la mobilisation d'emprunt en 2019.

## **Conclusion**

Pour la deuxième année consécutive, le Gouvernement fait le choix de maintenir le volume des concours financiers destinés aux collectivités locales. C'est une bonne nouvelle au regard des quatre années de réduction massive des dotations de l'Etat sur la période antérieure 2014 – 2017. Pour autant, l'inflation connaît une légère résurgence et le Gouvernement maintient la pression sur la maîtrise des dépenses locales à travers la logique de contractualisation mise en place avec les collectivités les plus importantes.

Dans ce contexte, la Municipalité confirme une fois encore son double choix de maîtrise de la section de fonctionnement :

- maîtrise de la fiscalité : pas d'augmentation des taux pour la quinzième année consécutive,
- maîtrise des dépenses courantes : évolution contenue de la masse salariale (+1,6%) et baisse des charges générales (-4,1%).

Cette politique de gestion rigoureuse du budget communal permet pour 2019 d'assurer une progression de 6% de l'enveloppe consacrée à l'investissement.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du Budget Primitif 2019.

# **LES BUDGETS ANNEXES**

## **LE BUDGET EAU POTABLE**

### **I. RAPPEL SUR LA GESTION ET LE FINANCEMENT DU SERVICE**

Le service de l'adduction en eau potable est confié à un délégataire (la société Ruas) en ce qui concerne l'exploitation du réseau, des stations de pompage et des réservoirs. Le financement de ce service est assuré directement par le délégataire à travers la facturation aux usagers. Il est précisé que la gestion de ce service a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 10 ans.

La partie investissement (extension de réseaux, mise aux normes des stations de pompage et des réservoirs, gros travaux sur les réseaux, forages, châteaux d'eau) est quant à elle assumée par la commune en régie directe et financée par redevance prélevée sur les factures aux usagers. A ce titre, le Conseil Municipal vote chaque année un budget Eau potable, à la suite des orientations budgétaires exposées dans le présent rapport.

### **II. LE SCHEMA DIRECTEUR D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Pour ce qui concerne l'investissement, un schéma directeur a été élaboré en collaboration avec le cabinet Ginger Environnement qui porte sur le programme de travaux suivant :

- renforcement du réseau dans le cadre de l'amélioration du rendement,
- changement des branchements plomb,
- mise en exploitation d'un second forage à Dassargues, avec mise en place d'une canalisation reliant le réservoir du Mas de Blanc,
- création d'un nouveau forage et d'un nouveau réservoir d'une contenance d'environ 4000 m<sup>3</sup>.

L'ensemble de ces travaux, programmé sur une quinzaine d'années à partir de 2010, est évalué à 10 millions d'euros hors taxes.

**Il est nécessaire de préciser les deux principaux objectifs de ces travaux qui sont :**

- **d'une part, l'amélioration du rendement du réseau, afin d'atteindre l'objectif de 72% (Loi Grenelle 2) : la commune, après plusieurs années de travaux de renouvellement du réseau, est très proche de l'objectif en 2017 à 71% (le rendement était de 54% en 2008) ;**
- **d'autre part, la sécurité de l'alimentation en eau potable et de son acheminement, notamment en matière de défense incendie.**

Au titre des années 2010 à 2018, les travaux suivants ont d'ores et déjà été réalisés et payés pour un montant total de 4,7 millions d'euros hors taxes :

### En matière de reprise des réseaux de distribution de l'eau potable :

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sur le quartier de la gare : rue Henri Reynaud, rue Boutonnet, Avenue Gambetta, rue Lakanal, rue du tapis vert, rue W. Rousseau, passage Andréa, avenue V. Hugo ;
- Reprise du réseau conjointement au lancement de la requalification du secteur du Pont de Vesse et de l'entrée de ville route de Montpellier ;
- Réhabilitation des réseaux d'eau potable sur les voies suivantes : rue Rouché, chemin des Meunières, rue du Bouzanquet, rue A. Malinas, avenue Gaston Baissette, rue Jules Ferry, impasse des Alisiers, rue Danton, rue Blaise Pascal, rue du Mont Aigoual, quartier du Grand Trianon, boulevard de la République, boulevard Diderot, rue Jean-Jacques Durand, avenue Louis Abric, rue de la Treille Muscate, rue de la Glacière, rue du Foyer, rue Puits de Ricard, rue des Remparts, rue Marx Dormoy, rue du Blé d'Or ;
- Travaux de viabilisation et de maillage en eau potable pour l'aménagement du secteur du Pôle Santé et de la caserne des pompiers.

Il est précisé qu'en ce qui concerne la reprise des réseaux de distribution de l'eau potable, un nouveau programme pluriannuel de travaux a été lancé en 2016.

### En matière d'amélioration des équipements d'alimentation en eau potable :

- Etudes forage et nouveau réservoir ;
- Raccordement entre le forage de Dassargues et le château d'eau du Mas de Blanc ;
- Réfection de la cuve du réservoir de Restinclières.

## **III. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2019**

L'année 2019 permettra d'engager ou de finaliser les opérations suivantes :

- Reprise des réseaux d'eau de la rue de la Paix et de la rue du chevalier de la Barre, dans le cadre du programme pluriannuel de réhabilitation du réseau,
- Lancement de la Déclaration d'Utilité Publique et maîtrise d'œuvre pour le projet de la nouvelle ressource en eau, et forage de reconnaissance,
- Etude – conception du chantier relatif à la création d'un nouveau réservoir.

Ce sont ainsi 300 000 euros d'investissement qu'il sera nécessaire de financer en 2019, auxquels il convient d'ajouter l'amortissement en capital du nouvel emprunt mobilisé en 2016 pour 40 000 euros environ.

Le financement de la section d'investissement sera assuré par l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (environ 340 000 euros).

Il est enfin utile de préciser qu'il restera à financer dans les cinq ans à venir le plus gros chantier, qui est celui de la réalisation du nouveau réservoir (environ 4000 m<sup>3</sup>) et du nouveau forage, pour un coût estimé de 5 millions d'euros hors taxes.

En matière de recettes, il est prévu une évolution du niveau des redevances perçues par la commune à 7,00 €HT/an pour l'abonnement et 0,3248 €HT/m<sup>3</sup> pour la consommation, afin de permettre d'anticiper le remboursement des annuités issues de l'emprunt qui sera

nécessaire pour financer les travaux relatifs au nouveau forage et au nouveau réservoir mentionnés précédemment.

L'encours de dette de ce budget s'élève à 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2018, avec un reste à réaliser d'emprunt de 500 K€ qui sera mobilisé courant 2019. Il est précisé qu'à ce jour, aucun crédit d'emprunt n'est envisagé sur le budget primitif 2019, l'encours devant ainsi s'établir à 1,8 millions d'euros au 31 décembre 2019.

## **LE BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **I. RAPPEL SUR LA GESTION ET LE FINANCEMENT DU SERVICE**

Le service d'assainissement est confié à un délégataire (la société Ruas) en ce qui concerne l'exploitation du réseau et de la station d'épuration. Le financement de ce service est assuré directement par le délégataire à travers la facturation aux usagers. Il est précisé que la gestion de ce service a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour une durée de 10 ans.

La partie investissement (extension de réseaux, agrandissement / transformation de la station d'épuration, gros travaux sur les réseaux) est quant à elle assumée par la commune en régie directe et financée par redevance prélevée sur les factures aux usagers, la prime épuration, ainsi que les redevances pour branchement au réseau de la Ville. A ce titre, le Conseil Municipal vote chaque année un budget Assainissement, à la suite des orientations budgétaires exposées dans le présent rapport.

### **II. LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

Pour ce qui concerne l'investissement, un schéma directeur a été élaboré en collaboration avec le cabinet Safège Environnement qui porte sur le programme de travaux suivant :

- renouvellement du réseau des eaux usées,
- travaux d'agrandissement et de modernisation de la station d'épuration,
- extension et renforcement du réseau d'assainissement.

L'ensemble de ces travaux, à programmer sur une quinzaine d'années à partir de 2010, est évalué à 8 millions d'euros hors taxes.

**Il est nécessaire de préciser les deux principaux objectifs de ces travaux qui sont :**

- **d'une part, concernant le renouvellement du réseau, la lutte contre les eaux claires parasites qui surchargent la station et perturbent son fonctionnement,**
- **d'autre part, concernant la station d'épuration elle-même, l'accompagnement de la croissance démographique de la commune, ainsi que l'amélioration du traitement de la station, tant sur la filière eau, que sur la filière boue.**

Au titre des années 2010 à 2018, les travaux suivants ont d'ores et déjà été réalisés et payés pour un montant total de près de 4,8 millions d'euros hors taxes :

- Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées du chemin des Amandiers ;
- Reprise des réseaux dans le cadre de la requalification urbaine du secteur du Pont de Vesse (y compris le boulevard de Strasbourg au préalable) et de l'entrée de ville route de Montpellier ;
- Amélioration du réseau existant avenue des Abrivados, rue Tivoli, chemin des Amoureux, quartier du Grand Trianon, rue de la Farigoule, boulevard Diderot, avenue Louis Abric, avenue d'Aigues Mortes, avenue V. Hugo, rue du Blé d'Or ;
- Réhabilitation du réseau de la rue du Parc d'artillerie, rue A. Malinas et de l'avenue Gaston Baissette ;
- Travaux de viabilisation en eaux usées pour l'aménagement du secteur du Pôle Santé et de la caserne des pompiers ;

### **III. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2019**

L'année 2019 permettra d'engager ou de finaliser les opérations suivantes :

- Poursuite du programme pluriannuel de reprise du réseau communal : phase 2 du boulevard Diderot et rue de la Ciboulette,
- Etude – conception du chantier relatif à l'agrandissement et la modernisation de la station d'épuration.

L'ensemble de l'enveloppe d'investissement 2019 atteindra environ 600 000 euros (amortissement de la dette pour 150 000 € + enveloppe de travaux pour 450 000 €), qui seront financés entièrement par l'autofinancement issu de la section de fonctionnement, ainsi qu'une subvention de l'Agence de l'eau pour les travaux de reprise du réseau dans le cadre de la dernière tranche de la RN113.

En matière de recettes, il est prévu une évolution du niveau des redevances perçues par la commune à 6,95 €HT/an pour l'abonnement et 0,3588 €HT/m<sup>3</sup> pour la consommation, afin de permettre d'anticiper le remboursement des annuités issues de l'emprunt qui sera nécessaire pour financer les travaux relatifs à l'agrandissement – modernisation de la station d'épuration mentionnés précédemment.

L'encours de dette de ce budget s'élève à 1,6 millions d'euros au 31 décembre 2018. Il est précisé qu'à ce jour, aucun crédit d'emprunt n'est envisagé sur le budget primitif 2019, l'encours devant ainsi s'établir à 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Enfin, la facture d'eau estimée pour l'usager en 2019 (Eau potable et Assainissement) sera la suivante, sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> :

	Montant	Observations
Abonnement eau potable ville	7,38 €	
Consommation eau potable ville	41,12 €	
Abonnement eau potable délégataire	19,34 €	évolution estimée selon formule d'indexation
Consommation eau potable délégataire	48,08 €	évolution estimée selon formule d'indexation
Abonnement assainissement ville	7,65 €	
Consommation assainissement ville	47,36 €	



	<b>Montant</b>	<b>Observations</b>
Abonnement assainissement délégataire	26,63 €	évolution estimée selon formule d'indexation
Consommation assainissement délégataire	66,34 €	évolution estimée selon formule d'indexation
Taxe Agence de l'eau préservation ressource	9,50 €	estimation stable
Taxe Agence de l'eau modernisation collecte	20,46 €	estimation stable
Taxe Agence de l'eau lutte contre la pollution	36,71 €	estimation stable
Total TTC	330,57 €	soit + 2,1% par rapport à 2018

Sur cette base, la facture d'eau devrait progresser d'environ 2,1% en 2019.

## **ANNEXE**

### **Application de l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022**

Conformément à l'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, il convient de présenter les objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur (Il est précisé par ailleurs à l'article 29 de la même loi que les dépenses réelles de fonctionnement à prendre en compte sont celles comptabilisées dans les comptes de classe 6, à l'exception des opérations d'ordre budgétaires),
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte le budget principal et l'ensemble des budgets annexes, conformément à l'article 13 de la Loi.

**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement sur les comptes de classe 6**  
(LFPF 2018 - 2022, art. 13)

Budget Principal	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
Chapitre 011 Charges à caractère général	8 809 000	8 454 000	8 538 540	8 623 925	8 710 165	
Chapitre 012 Charges de personnel	16 597 000	17 224 000	17 482 360	17 744 595	18 010 764	comptabilisées nettes des remboursements
Chapitre 65 Charges de gestion courante	2 831 000	2 934 000	2 963 340	2 992 973	3 022 903	
Chapitre 66 Charges financières	593 000	613 164	591 614	592 701	590 592	
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	161 000	20 000	20 000	20 000	20 000	
<b>Total</b>	<b>28 991 000</b>	<b>29 245 164</b>	<b>29 595 854</b>	<b>29 974 195</b>	<b>30 354 424</b>	

Budget Annexe Eau Potable	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
Chapitre 011 Charges à caractère général	20 000	20 200	20 402	20 606	20 812	
Chapitre 012 Charges de personnel	32 000	32 480	32 967	33 462	33 964	
Chapitre 65 Charges de gestion courante	0	0	0	0	0	
Chapitre 66 Charges financières	21 292	25 675	29 898	29 018	148 123	hyp emprunt 4 M€ en 2021 nouveau réservoir
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>73 292</b>	<b>78 355</b>	<b>83 267</b>	<b>83 086</b>	<b>202 899</b>	

Budget Annexe Assainissement	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
Chapitre 011 Charges à caractère général	20 000	20 200	20 402	20 606	20 812	
Chapitre 012 Charges de personnel	32 000	32 480	32 967	33 462	33 964	
Chapitre 65 Charges de gestion courante	0	0	0	0	0	
Chapitre 66 Charges financières	82 036	75 006	67 974	270 741	258 880	hyp emprunt 7 M€ en 2020 step
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	
<b>Total</b>	<b>144 036</b>	<b>137 686</b>	<b>131 343</b>	<b>334 809</b>	<b>323 656</b>	

**Evolution du besoin de financement annuel**  
(LFPF 2018 - 2022, art. 13)

Budget Principal	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
Emprunts nouveaux	3 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	
Remboursements de dette	2 138 000	2 095 638	2 161 301	2 306 040	2 342 123	
Besoin de financement	862 000	-95 638	338 699	193 960	157 877	

Budget Annexe Eau Potable	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
Emprunts nouveaux	0	500 000		4 000 000		hyp emprunt 4 M€ en 2021 nouveau réservoir
Remboursements de dette	41 167	41 784	54 794	55 674	140 645	
Besoin de financement	-41 167	458 216	-54 794	3 944 326	-140 645	

Budget Annexe Assainissement	2018	2019	2020	2021	2022	Observations
Emprunts nouveaux	0	0	7 000 000	0	0	hyp emprunt 7 M€ en 2020 step
Remboursements de dette	197 358	158 440	149 495	300 850	309 696	
Besoin de financement	-197 358	-158 440	6 850 505	-300 850	-309 696	